



Déploiement de la nouvelle carte nationale d'identité électronique

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Concernant les conditions de renouvellement et de délivrance, les motifs de demande en vigueur restent inchangés première demande, renouvellement du titre arrivant à expiration dans moins de 6 mois, renouvellement suite à perte ou vol, renouvellement pour changement d'état civil ou changement d'adresse. L'actuelle procédure à suivre pour obtenir une CNI reste inchangée. Le délai de délivrance est variable en fonction de la demande de titre et s'échelonne de 7 à 21 jours en moyenne.



La durée de validité de ce nouveau titre est de 10 ans. Une carte nationale d'identité (CNI) en cours de validité au 2 août prochain sera toujours valable. A compter d'août 2031, les CNI ancien modèle dont la date de validité sera postérieure à cette date, permettront aux titulaires d'attester de leur identité sur le territoire national, mais ne permettra pas de

voyager dans les autres pays européens.

- La nouvelle CNI a été conçue pour répondre aux usages du quotidien (nouveau format de type carte bancaire, matériau robuste en polycarbonate, éléments en relief pour l'inclusivité des personnes malvoyantes...)-
- La nouvelle CNI comporte des sécurités innovantes comme un dispositif holographique de nouvelle génération, changeant de couleur pour protéger la photographie sur la carte et des sécurités à l'état de l'art avec un fond sécurisé et une puce hautement sécurisée.
- La nouvelle CNI aura un visuel modernisé reprenant en particulier les symboles de la République, le drapeau français, la Marianne et le texte de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen.
- À compter du 2 août 2021 prochain, tout usager souhaitant faire renouveler sa CNI arrivée à expiration, bénéficiera de la nouvelle carte. Les anciennes CNI en Cours de validité après le 2 août seront bien sûr toujours valables jusqu'à expiration. En revanche, à compter d'août 2031, les CNI anciens modèles ne permettront pas de voyager dans les autres pays européens.
- Entre le 15 mars et le 17 mai• 2021, la nouvelle CNI sera déployée dans trois départements pilotes (Oise, Seine-Maritime et Réunion), puis son déploiement sera progressivement généralisé entre le 17 mai 2021 et le 28 juin 2021 sur l'ensemble du territoire.



144 mairiedepronleroy@gmail.com Tél: 03 44 51 74 03 Lundi 17h / 19h Mercredi 9h30 12h



Été sus le bavardache du monde



Être l'objet de la médisance des gens

Un bienfait n'est jamais perdu, un malfoait est toujours ramintu.



La méchanceté ne s'oublie pas.

I y a du drop pour rhabilleu tout l'monne



La méchanceté est toujours punie.



Ch'qué Saint-Mèrd i défoait, Saint-Bérnabé i ll'érmet.

Ce que Saint-Médard défait, Saint-Barnabé le remet.

1ère Circonscription OISE

6 JUIN



2ème TOUR



ÉLECTIONS
RÉGIONALES & DÉPARTEMENTALES
20 et 27 JUIN

Pour ces deux élections, des mesures barrières seront strictement appliquées. Les bureaux de vote seront équipés d'écrans de protection.

Du gel hydroalcoolique sera à disposition à l'entrée de la salle

Le port du masque est obligatoire

Tous les membres des bureaux de vote ainsi que le personnel communal seront obligatoirement vaccinés ou avoir été testés 48h avant le scrutin.

Horaire : 8h-18h

Extrait de l'arrêté N° 60- 20210519-1 du 19 MAI 2021

Arrêté portant mesures réglementaires complémentaires dans le département de l'Oise aux fins de lutter contre la propagation du virus SARS-Cov-2 (Covid-19)

CONSIDÉRANT la situation sanitaire du département ; que le taux d'incidence de 214,3 pour 100 000 habitants le 13 mai 2021 reste supérieur au seuil d'alerte renforcée (150) ; que ce taux est supérieur au taux national de 142 et au taux régional de 194 ; que neuf intercommunalités du département, représentant 43 % de la population, ont des taux d'incidence qui restent proches du seuil d'alerte maximale (250) ; que la prévalence des variants V2-V3 dans le département de l'Oise est supérieure à 10 % ; que l'importante mobilité des habitants de l'Oise vers l'Île-de-France constitue un facteur de risque d'augmentation de la dissémination de ces variants ;

CONSIDÉRANT que le taux régional de tests RT-PCR positifs est de 5,6 % ; que ce taux reste supérieur à la moyenne nationale de 4,4 % •

Article 1 : Champ et durée d'application :

Le présent arrêté entre en vigueur à compter du **Mercredi 19 mai 2021 et s'applique jusqu'au mardi 8 juin 2021 inclus** dans l'ensemble du département.

Article 2 : Obligation de port du masque :

Le port du masque est obligatoire pour les personnes de onze ans et plus dans l'ensemble de l'espace public.

II. L'obligation de port du masque prévue au présent article ne s'applique pas :

- aux personnes en situation de handicap munies d'un certificat médical justifiant de cette dérogation et qui mettent en œuvre les mesures sanitaires de nature à prévenir la propagation du virus ; dans les locaux d'habitation ; aux personnes pratiquant une activité sportive en plein air ; aux usagers de deux roues ; aux personnes circulant dans les forêts domaniales, les forêts des collectivités et établissements publics et les forêts privées ouvertes au public.

DÉCHETTERIE de LA NEUVILLE ROY
HORAIRES D'OUVERTURE du 1er Mars au 31 Octobre



LUNDI	14H—18H
MERCREDI	14H—18H
VENDREDI	9H—12H ET 14H—18H
SAMEDI	9H—12H ET 14H—18H



Distribution gratuite de compost

Munis de votre Pass'déchetteries et de sacs ou seaux, rendez vous en déchetterie à Saint Just en Chaussée ou Maignelay-Montigny

OISE SÉNIORS **UniLaSalle**

PRÉPAREZ VOS beaux jours

CAMPAGNE ITINÉRANTE DANS L'OISE

Ateliers de prévention-santé
S'informer, échanger, partager

Rendez-vous à :
Saint-Just-en-Chaussée

15/06/2021 9h30 à 16h30